

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS;

Du LUNDI 23 Juillet 1792.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 15 juillet.

ON avoit cru que l'indisposition survenue au roi de Bohême retarderoit son couronnement jusques au 18 : mais cette grande cérémonie eut lieu hier avec toute la pompe gothique & bizarre usitée en pareil cas. Jamais François II, empereur nouvellement élu, n'a paru mieux portant : il sembloit au si frais que lorsqu'il parut, il y a deux ans, au couronnement de son pere.

On fait que, dans cette solemnité, chaque électeur remplit un rôle différent : il n'y eut que l'électeur de Mayence qui remplit le sien en personne ; tous les autres, l'électeur de Bohême lui-même, étoient représentés.

Les offices exercés dans cette cérémonie, furent celui d'archi-échançon, dévolu au roi de Bohême ; d'archi-sénéchal ou archi-maitre d'hôtel, à l'électeur palatin ; d'archi-maréchal à l'électeur de Saxe ; d'archi-chambellan, à l'électeur de Brandebourg. Les électeurs ecclésiastiques de Treves, de Mayence & de Cologne n'ont que des offices analogues à leur ministère. L'empereur étant arrivé dans la ville, les électeurs séculiers le conduisirent jusqu'à la porte de l'église. L'archi-maréchal portoit l'épée de l'empereur ; le maréchal héréditaire, le fourreau ; l'archi-sénéchal, le globe impérial ; l'archi-chambellan, le sceptre ; l'archi-trésorier, la couronne. Les trois électeurs ecclésiastiques reçurent l'empereur à l'église. Là il promit d'être soumis à l'église catholique & au pontificat de Rome, de gouverner avec justice, de soutenir & de recouvrer les droits injustement enlevés à l'Empire.

Après que le *Te Deum* fut chanté, l'empereur, assis sur un trône, créa plusieurs chevaliers. Ensuite, montant à la chambre dite de *Conclave*, il prêta un nouveau serment en qualité de chanoine de Sainte-Marie à Aix-la-Chapelle. Toutes les cérémonies achevées, l'empereur, sous un dais, environné des électeurs qui étoient à pied, retourna à la cour impériale. Les archi-officiers de l'empire remplirent alors les fonctions de leurs charges, & servirent l'empereur, qui étoit seul à une table, dominant celle des électeurs. Dans la même salle, il y avoit une table particulière pour les princes : mais on fait que ce festin n'est que de parade, & que les bœufs entiers rôtis, les tonneaux de vin, le pain, le bled en sont distribués au peuple.

Les ornemens impériaux sont deux couronnes d'or, dont l'une est la couronne impériale, l'autre celle de Germanie, l'anneau de Charlemagne, & deux épées. Les vêtemens sont entr'autres une chape, une tunique, une étole, une dalmatique & une ceinture. Le seul titre dont peut alors se décorer l'empereur est celui-ci : « Nous, par la grace de Dieu, empereur romain élu, toujours auguste, roi des Germains ». Les armes de l'empire sont un aigle noir à deux têtes chargées de la couronne impériale.

Une pluie assez forte, qui dura quelques minutes, n'interrompit ni la marche, ni l'attention.

S. majesté l'impératrice, ainsi que les archiducs Charles

& Joseph, assistèrent au couronnement qui dura jusqu'à une heure.

Sur les médailles qui ont été distribuées, on lit :

Franciscus Hung. & Boh. rex, arch. aust. M. D. Heru, electus rex romanorum, coronatus Francofurti 14 jul. 1792.

Les illuminations nocturnes ont été d'une magnificence au-dessus de toute expression. C'est sur-tout le prince Esterhazy qui s'est distingué.

C'est demain que le serment sera prêté au nouvel empereur.

On a remarqué que le couronnement s'étoit fait le même jour qu'on célèbre en France la grande fête de la liberté. Beaucoup d'émigrés françois ont paru ici en coarde blanche ; mais pour être admis dans la ville, ils furent, ainsi que tout étranger, obligés de se mettre sous la protection d'un des électeurs, ou d'un ambassadeur. On a cru cependant au dé-couvrir des François d'une autre opinion ; & sur le simple soupçon qu'ils n'étoient pas dévoués à la cause des princes, plusieurs ont été arrêtés, entr'autres un prêtre qui se trouva dans la foule qui précédoit le carrosse de parade de l'empereur, & qui s'étoit fait remarquer par sa large tonsure, & par la taille singulière de son habit.

L'abbé Maury a figuré comme nonce du pape ; il loge dans un superbe hôtel, où il vit avec beaucoup de splendeur & de dignité. Les espérances de vos émigrés augmentent à mesure que les troupes d'Autriche & de Prusse approchent de vos frontieres. Ces jours derniers nous avons vu passer les premiers Prussiens, qui seront suivis journellement par d'autres.

P A Y S - B A S.

De Luxembourg, le 15 juillet.

Hier, à onze heures du matin, 700 hommes du régiment d'Esterhazy, hussards, faisant l'avant-garde de la cavalerie que l'on attend dans cette ville, sont passés suivis d'une quantité de charriots attelés de quatre chevaux.

De Bruxelles, le 17 juillet.

(Nouvelles du quartier-général Autrichien.)

Dimanche 15, à deux heures du matin, il y a eu une affaire à Orchies ; un détachement d'Autrichiens a attaqué un bataillon de l'armée françoise. L'affaire s'est rallentie sur les quatre heures, & a recommencé à cinq. Le bataillon, après quelque résistance, s'est retiré au camp de Maulde, & a été poursuivi par les Autrichiens, qui ont fait quelques prisonniers & ont pris une piece de canon & quatre caissons. Nous ignorons encore le nombre des tués du côté des François. Mais les Autrichiens ont perdu dix hommes, dont un officier d'artillerie & deux canonniers tués du même boulet. Plusieurs officiers sont blessés, entre autres le major Dandiny, qui a reçu une balle dans la hanche.

F R A N C E.

A R M É E D U N O R D.

De Bayay, le 18 juillet.

Les Autrichiens sont campés à Malplaquet. Le camp est

composé de 15 bataillons d'infanterie bien fournis d'artillerie, d'un gros corps de cavalerie, sans compter les corps francs.

De Valenciennes, le 18 juillet.

Tandis que les deux armées de Luckner & de la Fayette se croisent, pour ainsi dire, dans l'intérieur du royaume, les Autrichiens, qui existent réellement de ces côtés, se montrent, s'avancent & s'emparent de nos villes.

Hier, ils sont entrés vers les dix heures du matin dans Bavey, au nombre de plus de 10 mille hommes : déjà ils s'y fortifient ; ils fomentent tous nos paysans des villages voisins de travailler à des retranchemens, & ils dirigent leur marche par le bois de la Sarthe, leur dessein étant sans doute de se porter de là au Catsan Cambresis & à Cambrai.

Au premier avis de l'entrée de l'ennemi dans Bavey, M. Dumouriez, qui arrivoit de Maulde, a fait partir 30 chasseurs du 6^e régiment, avec un officier, pour découvrir sa marche, & il a envoyé un courrier à M. de la Noue, pour faire passer les volontaires par Solemes, afin qu'ils ne soient pas surpris.

De Paris, le 23 juillet.

Nous apprenons de Bordeaux que le fanatisme politique vient d'y immoler trois victimes. Craignant que la fédération ne produisit quelque accident fâcheux, trois prêtres s'étoient retirés au Cauderan, village des environs. Mais le lendemain de la fédération, des habitans du Cauderan arrêterent les trois prêtres, & les ramenerent à Bordeaux pour les dénoncer au directoire du district. Cette arrestation causa d'abord un grand attroupement : c'étoit le premier jour qu'on promenoit les piques dans la ville. Le peuple qui les portoit se jeta sur les trois prêtres : deux furent massacrés, leurs têtes furent coupées & portées sur des piques, M. Langoiran, frere d'un de ces prêtres, est officier municipal & membre du club.

A Limoges, un autre prêtre a été massacré, parce qu'il avoit chez lui un vieux fusil de chasse.

A la suite du mouvement excité avant hier dans l'assemblée nationale & dans les tribunes, quelques personnes voulurent forcer la porte des Tuileries qui fait face à celle du Pont-Royal ; mais la garde fit bonne contenance, que les séditieux se retirèrent. M. Petion parut dans le groupe où il y avoit le plus d'exaltation ; & à sa voix tout le monde se retira. Quelques séditieux coururent au fauxbourg Saint-Antoine, mais ils furent méprisés. Le tocsin ne fut sonné que par des gens qui n'avoient aucun ordre ; peine a-t-on pu troubler ou momentanément la tranquillité. L'assemblée, qui n'avoit permis aux fédérés de rester que jusqu'au 18, a prolongé cette époque jusqu'au 23 : quelques-uns prétendent devoir rester à Paris, sous prétexte que leur secours peut être nécessaire ; mais l'assemblée, en écartant les troupes de ligne, a fait sentir qu'elle croyoit la garde parisienne suffisante pour maintenir l'ordre dans la capitale.

Hier la municipalité de Paris a fait la proclamation solennelle de l'acte du corps législatif, qui déclare la patrie en danger. Pour que ce cri terrible fit plus d'impression sur les citoyens, & les excitât à offrir leurs services, le conseil général de la commune, & les six légions de garde nationale se mirent en marche de la maison commune avec deux bannières, sur lesquelles étoient écrits ces mots : *Citoyens, la patrie est en danger !* Le cortège se divisa en deux portions ; l'une pour la partie du nord, l'autre pour la partie

du midi ; & la proclamation fut faite dans les principales places de Paris. Les deux bannières resteront, l'une au haut de la maison commune, & l'autre au parc d'artillerie du Pont-Neuf, jusqu'à ce que l'assemblée nationale ait déclaré que la patrie n'est plus en danger.

Dans chaque place, il a été dressé un amphithéâtre pour l'enrôlement civique. Là trois officiers municipaux, assistés de six notables, délivrent un certificat à ceux qui s'enrôlent pour la défense de la patrie. Cette imposante cérémonie sera renouvelée aujourd'hui.

Pour déterminer les citoyens à ce noble dévouement, le roi a rendu la proclamation suivante :

Proclamation du roi sur les dangers de la patrie.

Du 20 juillet 1792, l'an 4^e. de la liberté.

Citoyens, la patrie est en danger. L'assemblée nationale l'a déclaré. La loi vient d'assigner à chacun son poste : le roi vous presse de vous y rendre. La mère commune appelle tous ses enfans, ils ne seront pas foudrés à sa voix. Il s'agit de garantir vos propriétés, vos personnes ; il s'agit de sauver ce que vous avez de plus cher, vos meres, vos femmes, vos enfans. François, il s'agit de votre constitution & de votre liberté.

Ce n'est plus le tems des discussions & des discours, c'est celui des actions éclatantes. L'Europe entiere se ligue pour vous combattre : réunissez-vous pour repousser ses efforts. Des légions ennemies menacent les barrières de l'empire : c'est-là qu'il faut marcher ; c'est le fer qu'il faut opposer au fer ; c'est la subordination & la confiance dans vos chefs, qu'il faut opposer à la discipline & à l'obéissance aveugle qui font la force de leurs armes ; c'est le concert inaltérable de tous les bons citoyens qu'il faut opposer au concert éus puillances. Vos ennemis ont l'expérience de la guerre & l'habitude des combats ; vous avez par-dessus eux le grand intérêt de votre propre cause à défendre, & la passion de la liberté, qui élève l'homme au-dessus de lui-même & le transforme en héros. Mais le tems presse ; hâtez-vous de courir sous vos drapeaux ; volez aux camps & sur les frontières, & souvenez-vous que quand l'état est en peril, tout citoyen est soldat, & que le dévouement le plus généreux n'est plus une vertu, mais un devoir.

Toutes les cités de l'empire montreront, sans doute, la noble ambition de voir leur nom inscrit dans l'honorable liste de celles qui auront bien mérité de la patrie. Toute la France va se couvrir de bataillons ; elle va faire plus encore, elle va se couvrir de citoyens soumis aux loix, unis entr'eux par les liens indissolubles de la concorde, & par leur attachement à une constitution à laquelle ils ont tous fait le serment d'être fidèles.

Administrateurs, magistrats, guerriers, citoyens, voici le moment d'éteindre dans un sentiment fraternel de réconciliation & de paix, ces dissensions & ces haines qui nous affoiblissent en nous divisant. Voici le moment enfin d'assurer à jamais la liberté, en assurant l'empire des loix, sans lequel il n'y a que confusion, désordres, malheurs, & une anarchique tyrannie plus cruelle mille fois que celle du despotisme.

La loi vous met tous en état de surveillance permanente ; profitez-en pour donner du poids à l'autorité, du ressort au gouvernement ; profitez-en pour rétablir l'ordre & secourir la France, qui ne peut résister, si tous les pouvoirs, toutes les volontés, tous les courages ne se réunissent pour la sauver. C'est le roi qui vous appelle ; c'est un roi fier de commander à un peuple libre, qui vous conjure, au nom de la liberté qu'il aime & de l'égalité qu'il est comme vous résolu de maintenir, de vous rallier tous sous les drapeaux de la patrie, de l'aider à donner force à la loi contre les rebelles du dedans & du dehors, de jurer avec lui de vaincre ou de mourir pour les droits de la nation, & de vous ensevelir sous les débris de l'empire, plutôt que de souffrir qu'il y soit porté atteinte, que des étrangers ou des rebelles puissent donner des loix à la France, & que de flétrir par une capitulation honteuse l'honneur du nom français.

Par ces considérations, le roi partageant la sollicitude de l'assemblée nationale, qui, par son acte du 11 juillet, a déclaré la patrie en danger ; profondément convaincu que le moment de la liberté publique est menacée, est celui où il impose le plus de rappeler les citoyens & les magistrats à l'exacte observation des loix qui la garantissent, & notamment de celle du 8 juillet, qui fixe les mesures à prendre quand la patrie est en danger, sa majesté s'empresse de retracer aujourd'hui à tous les François les devoirs que ces différentes loix leur imposent. En conséquence,

Art. 1^{er}. Sa majesté invite tous les citoyens en état de porter les armes, & particulièrement ceux qui ont déjà eu l'honneur de servir la patrie

ans que
compléter
II. Invit
de font p
satisfait
III. Es
lites, de f
relatives à
défense d
IV. Les
liers que
& de les
patrie
V. Leu
armement
les facilit
VI. Ex
les premie
chefs, à l
qu'ils son
françois p
courage d
VII. Es
sieur du
personnell
propriétés
constituée
VIII. R
qui leur e
étroite en
tribunaux
cureurs-ly
chacun en
moncer le
IX. Re
naires pu
dans l'ex
venir que
respect in
liberté.
Ordon
nitrais
bestin se
fait a
Carra
le dac
aux Jac
plus anx
les aven
par le d
» Haye
» qui o
» dynas
» qu'un
» liberté
» provoqu
» autre m
rer, v
pervers
d'intellig
craignent
ont pro
couronn
& à d'a
être dé
lâches d
La F

... dans quelque grade que ce soit, à se faire inscrire sur-le-champ, pour compléter l'armée de ligne.

II. Invite tous les citoyens réunissant les conditions requises, qui ne se font pas encore fait enregistrer sur le rôle de la garde nationale, à satisfaire sans délai à cette obligation.

III. Enjoint à tous les corps administratifs & à toutes les municipalités, de se conformer sur-le-champ aux dispositions de la loi du 8 juillet, relatives à la formation des bataillons de gardes nationales destinés à la défense de l'état.

IV. Leur recommande d'instruire tous les citoyens des devoirs particuliers que les circonstances actuelles leur imposent, de ranimer leur zèle, & de les exciter à voler par-tout où les appelleroient les dangers de la Patrie.

V. Leur recommande pareillement de ne rien négliger pour hâter leur armement & accélérer leur marche, & de leur fournir à cet effet toutes les facilités qui seront en leur pouvoir.

VI. Exhorte tous les citoyens qui obtiendront l'honneur de marcher les premiers au secours de la patrie, à la subordination envers leurs chefs, à l'exactitude dans le service, à un zèle digne de la noble cause qu'ils sont appelés à défendre; & les engage à honorer autant le nom François par leur humanité envers les ennemis déarmés, que par leur courage dans les combats.

VII. Exhorte aussi les citoyens qui demeureront à la garde de l'intérieur du royaume, à donner des preuves de leur patriotisme, en faisant personnellement leur service, à maintenir la sûreté des personnes & des propriétés, l'exécution des jugemens & le respect dû aux autorités constituées.

VIII. Rappelle à tous les fonctionnaires publics l'obligation de résidence, qui leur est imposée par les lois, & que les périls de l'état rendent plus étroite encore & plus indispensable. Enjoint à ses commissaires près les tribunaux, aux procureurs-généraux-syndics près les départemens & procureurs-syndics près les administrations de district, de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution rigoureuse de cette loi, & de lui dénoncer les infractions qui pourroient y être faites.

IX. Recommande enfin à tous les administrateurs & autres fonctionnaires publics, civils & militaires, de redoubler d'ardeur & d'assiduité dans l'exercice de leurs fonctions; & à tous les citoyens, de se souvenir que ce n'est qu'en faisant tous les sacrifices, & en montrant un respect inviolable pour la loi, qu'ils peuvent se montrer dignes de la liberté.

Ordonne que la présente proclamation sera envoyée aux corps administratifs & judiciaires, imprimée, lue, publiée & affichée par-tout où besoin sera.

Fait au conseil d'état, le 20 juillet 1792, l'an 4^e. de la liberté.
(Signé) LOUIS: Et plus bas. DEJOLY.

Carra a levé tout-à-fait le masque. Il nous apprend que le duc de Brunswyck ne vient à Paris que pour se rendre aux Jacobins, & s'y affubler du bonnet rouge. Il ne manque plus aux Jacobins que de préparer un décret pour que toutes les avenues du royaume soient ouvertes à l'armée commandée par le duc de Brunswyck. « Les cours de Berlin & de La Haye, ajoute Carra, ne veulent pas détruire ces Jacobins qui ont des idées si heureuses pour les changemens de dynastie. Il ne manque peut-être au duc de Brunswyck qu'une couronne pour être le véritable restaurateur de la liberté en Europe ». Ainsi Carra & les Jacobins n'auroient provoqué la guerre que pour transporter la couronne à une autre maison. O vous, bon peuple François, si facile à égayer, vos yeux sont-ils desfilés? Voyez-vous les projets pervers de ces prétendus prédicateurs de la liberté? Ou ils sont d'intelligence avec les ennemis qu'ils nous ont attirés, ou ils craignent enfin que nous ne puissions résister à la ligue qu'ils ont provoquée; ils veulent capituler avec elle & veandre la couronne, comme si elle appartenoit à Carra, à Laveaux & à d'autres scélérats. Dans l'un & l'autre cas, ils doivent être dénoncés à la patrie comme les plus perfides & les plus lâches des traîtres.

ASSEMBLÉE NATIONALE.
(Présidence de M. Aubert Dubayer).
Supplément à la séance du samedi 21 juillet.
Suite de l'opinion de M. Dumordard.

La Fayette est venu, dit-on, dicter des lois au corps

législatif, & il s'est appuyé pour cela du vœu de son armée. On suppose donc la Fayette bien ignorant, ou l'assemblée bien indigne du rang qu'elle occupe. Ah! que d'audacieux imposteurs jettent le masque qui les cache; à travers les flatteries dont ils couvrent l'armée, on démêle les soupçons qui leur échappent & les inquiètent. On a parlé de gouvernement militaire & de prétoriens. Eh! messieurs, un général sans soldats ne s'élève point de lui-même au grade de souverain. Voilà donc la récompense qu'obtiennent de généreux citoyens qui prodiguent pour la liberté, & leur sang & leur vie.

La Fayette vient à Paris sans autre cortège que sa gloire & la vertu. Aussi tôt une voix s'élève & crie: César a passé le rubicon. Mais répondez, vous qui l'avez dit: César se présenta-t-il au sénat comme un simple pétitionnaire? Quel est donc ce conspirateur qui vient affronter les juges juive dans leur tribunal, & offrir sa tête à ses ennemis? Vous vous reprochez de comparer la Fayette à César! pour moi, devant qui les talents ne font rien sans la vertu, je rougiris aussi de le mettre en parallèle.

La Fayette est venu dénoncer les factieux, & aussi-tôt on l'a accusé d'être le chef d'une faction. Cette récrimination ne ressemble pas mal à celle du voleur surpris, qui accuse de vol l'homme honnête qui l'arrête & le dénonce.

Tout a été tenté contre la Fayette: on a vu arriver des lettres anonymes, ou signées d'hommes inconnus, qui l'accusoient. Comme on doutoit encore du succès, on a même mis en mouvement ce qu'on appelle l'opinion publique, & l'on s'est écrié: comment ne seroit-il pas coupable, quand le peuple se leve tout entier pour demander sa tête? Moi aussi, je respecte le peuple; je vois en lui mon souverain: mais je ne le vois pas seulement dans un département; c'est la masse imposante des citoyens qui est le peuple pour moi.

Mais je supplie l'assemblée d'approfondir avec soin les extravagantes pétitions de ces hommes qu'on lui offre sans cesse comme le peuple: elle verra sans doute parmi eux beaucoup de citoyens dont le seul défaut est une fatale crédulité; mais elle démêlera dans leur sein cette foule d'intrigans subalternes, qui, fideles à la main qui les foudoie, sement par-tout la crainte & la révolte, & préparent la dissolution du corps politique. Elle y démêlera les orateurs des cafés & des places publiques, dont l'existence équivoque appelle depuis long-tems l'attention, & fixe les regards de la police.

L'assemblée y appercevra cette horde impure d'atroces folliculaires, dont la plume ne trace que des caracteres de sang, & dont l'imagination barbare ne se repait que d'atrocités. Elle y appercevra cette horde d'étrangers qui eussent été chassés des républiques, dans les beaux tems de la Grece, & qui sont moins une partie intégrante du corps social, qu'une lèpre horrible qui le dévore & le consume. Voilà ceux qui mettent en mouvement & qui dirigent une multitude crédule; voilà les agens des manœuvres dont nous sommes journellement assaillis. Certes, nous devons nous attendre qu'il n'est point d'excès auxquels ils ne se portent, lorsqu'ils sauront que l'on découvrirait pour eux l'art infâme de justifier les crimes & de légaliser les erreurs. Voilà les ennemis de la Fayette! J'y ai vu les valets du despotisme & les fauteurs de l'anarchie. Ils ont le mot de liberté dans la bouche, & tous les vices de la servitude dans le cœur: prononcez entre eux & lui.

Vous sur-tout, compagnons de ce héros, vous qui avez avec lui créé la liberté en France, brave garde parisienne, dites s'il peut entrer dans le cœur de la Fayette d'autres sentimens que l'amour de la liberté? On le peint comme

un dictateur : mais si la France étoit assez lâche pour se laisser charger de fers, la Fayette attaqueroit-il, pour y parvenir, une faction puissante qu'il eût rendue sans peines l'instrument aveugle de ses vagues desseins ? Il favoriseroit, au contraire, la marche de la désorganisation qu'elle opère pour arriver à l'anarchie ; nouveau Cromwell, il marcheroit au régicide sous les drapeaux d'une égalité mal entendue....

O toi, que l'on ne peut corrompre & que l'on trompe sans cesse, peuple généreux, mais crédule, considère ces adulateurs qui ne te flattent que pour te tyranniser ; ouvre les yeux ; connois tes vrais ennemis, & les véritables disciples du protecteur anglois. Excepté le fanatisme religieux, ils ont toutes ses opinions & son langage ; & si un Cromwell ne s'est pas encore montré, ce n'est pas sa scélératesse qui leur manque, mais son caractère & ses talens.

M. Dumolard a représenté ensuite le nombre des mécontents augmentant sans cesse par les effets de cette domination usurpée, les soldats & l'assemblée doutant si leur sang coulé pour la cause de la liberté, ou pour une poignée de factieux, s'affligeant de la condamnation de leur général. Romains, dit M. Dumolard en finissant, les Gaulois sont à vos portes ; bannirez-vous Camille ? Vous ne le ferez pas ; vous rejetterez tout projet d'accusation ou d'improbation.

Les courageuses vérités énoncées avec tant d'énergie par le jeune émule de Baraave, lui ont mérité l'improbation des tribunes & les applaudissemens des députés qui, depuis quelques jours, opposent une fermeté inébranlable à toutes les manœuvres de l'intrigue.

M. Torné, qui a parlé après M. Dumolard, a montré plus d'esprit que de raison : son style brillant est aussi éloigné de l'éloquence de M. Dumolard, que la licence est loin de la liberté.... Il a comparé le général la Fayette combattant les Jacobins, à don Quichotte combattant des moulins à vent. On seroit peut-être plus vrai, si on comparoit M. Tarbé à Sancho, qui, en donnant quelques sages conseils à son maître, finit par commettre lui-même des folies. M. Torné reproche à M. la Fayette d'avoir voulu renverser la constitution. Nous avons fait connoître le discours où l'évêque de Bourges proposoit de jeter le voile des circonstances sur l'acte constitutionnel.

M. Torné s'est plus attaché à donner des épithètes burlesques au général, qu'à trouver des crimes dans sa conduite ; il l'a surnommé tour-à-tour général amphibie, singe de Washington ; & retraçant ensuite les événemens du 20 juin, il a vu une multitude respectueuse & digne de la liberté, composer une cour imposante & calme au monarque, & présenter le spectacle le plus touchant & le plus auguste. Il n'a vu au contraire dans la procédure qu'un monument honteux pour la majesté royale qui s'avilit elle-même. Il n'a vu dans le vœu de tous les départemens que des adresses partielles & mendicées. Il n'a vu dans le langage de M. la Fayette, qui demandoit la punition des coupables, que le langage de Léopold, du prince de Kaunitz, du roi de Prusse, du nouveau roi de Hongrie, enfin de toute la fêcte des Feuillans, des modérés, des honnêtes gens du royaume, de tous les monstres de la ménagerie de la liste civile.... L'orateur a couronné toutes ses diatribes par l'éloge des sers Jacobins, qui sont les Argus, les Sentinelles de la constitution.... Après les louanges prodiguées aux sociétés populaires, M. Torné a invoqué un décret d'accusation contre le général courageux qui avoit dévoilé leurs intrigues & leurs manœuvres.

L'éloquence & la logique de M. Torné ont fait si peu

d'impression sur l'assemblée, que ceux qui s'opposoient à son opinion ont demandé que la discussion fût fermée.... Cette demande a été combattue par MM. Chabot, Lecointre, Bellegarde, Bazire & Fauchet. Ces derniers orateurs ont été puissamment secondés par les tribunes, qui se sont livrés à plusieurs reprises, à des clameurs séditieuses & menaçantes.... Un homme en habit de garde nationale, a été remarqué parmi ceux qui insultoient aux députés : le président a donné ordre de l'arrêter ; le tumulte s'augmente, le président se couvre ; & tandis que l'assemblée reste dans le calme, les tribunes s'agitent encore. Plusieurs personnes des plus animées sortent en jetant des exclamations féroces, & en criant : aux armes ! aux armes ! Bientôt ce cri d'alarmes se répète dans toute la ville ; on va sonner le tocin dans plusieurs églises, & dans moins d'un quart-d'heure la salle de l'assemblée est environnée d'une foule immense qui croit que plusieurs patriotes ont été assassinés. M. Petion paroît à la barre, & il calme les inquiétudes qu'on avoit conçues sus mouvemens de la capitale.

Le calme se rétablit dans l'assemblée, & les débats continuent. M. Fauchet rappelle les assertions de M. Lassource, M. Guadet se réunit à M. Fauchet pour certifier que M. la Fayette a invité le maréchal Luckner à faire marcher les armées sur Paris. Il rappelle une conversation qu'il a eue avec ce dernier chez l'évêque de Paris. Le maréchal a dit que M. Bureau Puzy lui avoit parlé de faire marcher l'armée vers Paris, & qu'il lui avoit répondu : qu'il ne seroit marcher son armée que contre les ennemis du dehors, & que si la Fayette marchoit sur Paris, il marcheroit sur la Fayette, & le dauberait.

Plusieurs membres observent qu'il n'est question que de M. Bureau de Puzy. M. Vaublanc ajoute, que M. de Grouchy, beau-frère de M. Condorcet, & colonel d'un régiment de l'armée de M. la Fayette, est un des premiers qui ait porté au général le vœu de ses compagnons d'armes, sur les événemens du 20 juin. M. la Fayette lui fit en présence de plusieurs personnes des reproches très-amers....

On a demandé l'ajournement de la discussion ; un membre proposoit d'ajouter dans le considérant du décret, le récit de ce qui étoit arrivé dans la séance de ce jour. Enfin après de longs débats, l'assemblée a décrété que la discussion seroit ajournée jusqu'au moment où elle auroit recueilli des renseignements suffisans sur le fait énoncé par MM. Lassource & Guadet.

Pendant la séance, M. Vergniaux, au nom de la commission des douze, a présenté un projet de message au roi, pour l'inviter à recomposer le ministère : le projet de décret a été adopté à l'unanimité... On a lu ensuite une lettre du roi, qui annonce la nomination de M. Champion au ministère de la guerre, & de M. Dubouchage au ministère de la marine. Au milieu des orages de la discussion, on a entendu des hommes s'écrier dans les tribunes : Ce n'est pas vous qui êtes l'assemblée nationale, c'est nous.

Séance du dimanche 22 juillet.

Sur la motion de M. Lacroix, l'assemblée a mandé à la barre M. Bureau de Puzy, pour donner des renseignements sur le propos que M. Luckner a dit tenir de lui ; & il a été ajouté que MM. Luckner & la Fayette donneroient des explications par écrit sur le même fait. On a parlé de rappeler les tribunes à un ordre constant : M. Choudieu vouloit qu'elles fussent le peuple souverain. L'assemblée s'est bornée à décréter, que la loi, qui défend les applaudissemens & les murmures, seroit affichée dans les avenues de la salle. M. Choudieu vouloit encore qu'on organisât la permanence des fédérés dans Paris ; mais l'assemblée s'est bornée à créer que la municipalité, de concert avec le pouvoir exécutif, continueroit à payer 30 sols aux fédérés, qui seroient avertis quelques jours d'avance du moment de leur départ.